



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

| | | |
|------------------------------|--|---------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Madame Christine MARTIN | Monsieur Lionel SANCHEZ |
| Monsieur Thierry FALCONNET | Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Gérard HERRMANN |
| Madame Nathalie KOENDERS | Monsieur Nicolas BOURNY | Madame Dominique BEGIN- CLAUDET |
| Monsieur Rémi DETANG | Madame Céline TONOT | Monsieur Jean DUBUET |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Monsieur Patrick CHAPUIS |
| Monsieur Jean-François DODET | Monsieur Denis HAMEAU | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Madame Françoise TENENBAUM | Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM | Monsieur Didier RELOT |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Laurent GOBET | Monsieur Patrick BAUDEMONT |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Madame Karine HUON-SAVINA | Madame Monique BAYARD |
| Madame Danielle JUBAN | Monsieur Nicolas SCHOUTITH | Monsieur Philippe BELLEVILLE |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD | | |
| Madame Claire TOMASELLI | | |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU | | |

Membres absents :

| | |
|----------------------------------|---|
| Madame Nadjoua BELHADEF | Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN |
| Madame Océane CHARRET- GODARD | Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET |
| Monsieur Guillaume RUET | Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH |
| | Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON- SAVINA |

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Association Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » - Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2024 - Subvention de fonctionnement 2023

L'association AGRONOV a été créée en mai 2009 pour concevoir et assurer le développement du Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière. Depuis le réaménagement du site et la réhabilitation des bâtiments ex-INRA achevés fin 2015, c'est un volant d'une vingtaine de jeunes entreprises hébergées représentant une soixantaine d'emplois qui peuvent accéder à des compétences et des équipements mutualisés (notamment des serres d'expérimentation, laboratoires d'analyses, chambres froides, ...) leur permettant d'amorcer leur activité. Parallèlement, les chambres d'agriculture départementale et régionale ont rejoint le site fin 2015.

Présidée depuis 2021 par Frédéric IMBERT, directeur recherche et développement de Dijon Céréales, l'association Agronov se positionne comme un pôle d'innovation en agro-écologie à visibilité régionale et nationale, au service d'une agriculture et d'une alimentation durable.

Elle compte aujourd'hui 107 adhérents (+12% par rapport à 2022) et assure une mission d'accompagnement des entreprises du site à l'innovation agricole via notamment l'accès à des bureaux, salles de réunions, infrastructures et équipements technologiques mutualisés.

Elle a un plan d'actions qui la positionne comme acteur de la mutation vers l'agriculture durable et de précision. Elle s'adresse principalement aux fournisseurs de services et de produits pour l'agriculture tout en facilitant le lien avec les entreprises agricoles en mutation (agroéquipements, coopératives, startup AG Tech, ...). Au-delà de l'insertion dans divers réseaux professionnels qu'elle apporte à ses adhérents, Agronov participe efficacement à l'expertise des projets d'implantation issus de la prospection. L'offre de services d'Agronov est à destination des entreprises mais plus généralement du monde agricole dans l'objectif d'accompagner la transition agroécologique et la révolution numérique de l'agriculture.

Par délibération du Bureau métropolitain du 16 mars 2022, Dijon métropole et Agronov ont fixé pour 3 ans un programme d'actions pour accélérer la transition agroécologique, en lien avec la capacité à innover des entreprises et le déploiement des innovations sur le territoire. L'association Agronov s'inscrit dans la dynamique de l'écosystème métropolitain pour renforcer l'attractivité du territoire sur le thème de la transition alimentaire ProDij.

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens annexée à la présente délibération rappelle les 5 objectifs fixés à Agronov par Dijon Métropole et le plan d'actions associé sur 3 ans :

- Développer l'attractivité de l'écosystème en développant le réseau de partenaires ;
- Animer le technopôle AgrOnov de Bretenière. Prospecter les entreprises et les accompagner dans leur installation et leur développement. Développer l'offre de services ;
- Accroître la visibilité de l'association AgrOnov à travers de nouveaux outils de communication ;
- Créer et développer les liens entre les entreprises et les acteurs agricoles à travers des actions collectives favorisant la circulation de l'information, la diffusion et la promotion des innovations ;
- Assurer le lien avec les services de la Métropole en charge de la gestion locative et de l'entretien des bâtiments.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu d'exécution de la convention pour l'année 2022 qui a mis en évidence que les objectifs avaient été réalisés à plus de 90%, la déclinaison pour 2023 de cette convention pluriannuelle se traduit par des objectifs déclinés dans 3 fiches actions, suivant les éléments ci-après :

- a) Accompagnement des entreprises à l'innovation et au développement ;
- b) Accompagnement technologique des entreprises à l'expérimentation en serres ;
- c) Gestion et animation du site de Bretenière.

Conformément au cadre financier prévu à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens, l'association sollicite une subvention de 180 000 € pour mener ses missions prévues en 2023 dont :

- 118 000 € pour le programme de développement et d'innovation dont 15 000 € pour l'évènement « la croisée des champs » prévu le 25 Avril 2023 ;
- 44 000 € pour l'accompagnement technologique des entreprises utilisatrices des serres ;
- 18 000 € pour la gestion technique et l'animation du site.

Le mode de versement prévoit un acompte de 60 % à la signature de la convention et le solde de 40 % au vu du compte-rendu d'exécution et de réalisation des objectifs.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de 180.000 € à l'Association Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » au titre de son fonctionnement pour l'année 2023 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2023.

| | | |
|---------|-----------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 36 | ABSTENTION : 0 |
| | CONTRE : 0 | NE SE PRONONCE PAS : 4 |
| | DONT 4 PROCURATION(S) | |

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN